

Aix - Marseille



Section académique

ac-aix-marseille@se-unsas.org

Tél : 0491 615 206

Fax : 0491 615 207

17 rue Julia

13005 MARSEILLE

Faites la différence. Adhérez au SE-UNSA!

Site Académique : <http://sections.se-unsas.org/aix-marseille/>

Responsable académique Cécile SORS CARCENAC Tél : 06 83 08 30 16 –
C.SORS@LIBERTYSURF.FR

FLASH EPS

RYTHMES SCOLAIRES ET SPORT

Vous trouverez en pièces jointes 2 articles de journaux précisant les attentes de notre ministre.

Certains établissements se sont portés « volontaires » pour tester cette réforme. Nous pensons que cette expérience n'est pas généralisable du fait du manque d'équipements sportifs et des difficultés liées aux emplois du temps. De plus il s'agit de mettre en place du sport et non de l'eps l'après midi.

BULLETIN EPS ACADEMIQUE

Vous trouverez en pièce jointe notre bulletin académique comportant toutes sortes d'informations concernant l'Eps

UNSS

Prix de la licence : Lors du CA de l'UNSS où le budget prévisionnel a été étudié, la direction a proposé une augmentation du prix de la licence de 1 euro, ainsi qu'une augmentation du prix du forfait. Nous allons encore nous retrouver en difficulté puisque les subventions ne vont pas augmenter.

Modifications : Le ministre de l'éducation nationale a annoncé : "dans chaque association de l'UNSS sera créée une double vice-présidence, l'une occupée par un parent d'élève, l'autre par un représentant des élèves" et une mention dans le livret de compétences : "je propose qu'une appréciation de vie scolaire soit intégrée au livret de compétences de l'élève, qui prouvera son implication dans la vie de l'établissement et sera la reconnaissance de l'investissement, particulièrement honorable, de l'élève dans son association sportive". D'autres mesures ont été évoquées : l'augmentation de la proportion de filles par l'introduction de sports nouveaux, le renforcement de l'accessibilité.

Mais c'est surtout l'annonce faite par le ministre de l'objectif des 50 % de licenciés des collèges et Lycées qui nous inquiètent.

Que cela cache-t'il dans un deuxième plan ? Ne peut-t'on pas y voir une volonté de récupérer des heures de forfait d'As pour au bout du compte, avoir moins d'association sportive dans les établissements, moins besoin de postes d'enseignants en EPS. **Les enseignants d'EPS ne sont pas des professeurs certifiés mais des professeurs d'EPS avec des services à 20 h dont 3 heures de forfait UNSS.**

NOUVEAUX PROGRAMMES DE LYCEES

Les nouveaux textes de seconde sont parus au bulletin officiel spécial N°4 du 29 avril 2010.

Ils sont directement en continuité avec les textes du collège de la rentrée 2009. Tous ces textes comme nous l'expliquons dans le billet EPS sont dans la même ligne d'écriture pour une harmonisation des textes EPS à tous les niveaux d'enseignement (collège, lycée, lycée pro)

Enseignements commun, d'exploration et facultatif

Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les lycées d'enseignement général et technologique (RLR: 524-5)

arrêté du 8-4-2010 - J.O. du 25-4-2010 (NOR > [MENE1007245A](#))

En lien pour information les deux enseignements d'exploration se rapprochant de l'EPS

Enseignement d'exploration

Programme d'enseignement de création et activités artistiques en classe de seconde générale et technologique (RLR: 524-5)

arrêté du 8-4-2010 - J.O. du 25-4-2010 (NOR > [MENE1007244A](#))

Enseignement d'exploration

Enseignement des arts du cirque pour la classe de seconde générale et technologique (RLR: 524-5)

arrêté du 8-4-2010 - J.O. du 25-4-2010 (NOR > [MENE1007240A](#))

Je vous souhaite à tous beaucoup de courage pour cette fin d'année scolaire.

Informations à diffuser à vos collègues.

Pour s'abonner ou se désabonner envoyer un mail à : C.SORS@LIBERTYSURF.FR

"Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.

FAITES LA DIFFERENCE

Pensez à renouveler votre adhésion ou n'hésitez pas à nous rejoindre." **[Adhérez en ligne](#)**

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).